IMT Nuremberg Archives

H – 4829

International Court of Justice

H4829 - 0002

-6II2- M.F.

COPIE d'un Procès-verbal
dressé le 21 Fevrier I946 par le
Commissaire Marc BERGE, Officier
de la Police Judiciaire de Paris
à joindre au document N° 1239
Le procès-verbal original est joint
au document 1.051.

GP/MR/4

Ministère
de l'Intérieur

Direction Générale
de la
SURETE NATIONALE

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté- Egalité - Fraternité

P R O C E S - V E R B A L

N° 47

Objet:

Archives allemandes remises au Délégué français du Tribunal International de NUREMBERG.

L'an mil neuf cent quarante six

le 21 février

Nous, Marc B E R G E

Commissaire Divisionnaire

en résidence à P A R I S officier de

Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le

Procureur de la République.

certifions qu'après la Libération, il a été remis à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, (Direction des Renseignements Généraux) à PARIS un lot d'archives allemandes découvertes dans les locaux de l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille et dans les divers bâtiments occupés par la Gestapo à PARIS.

D'autres document ont également été trouvés au Ministère de l'Intérieur, dans les pièces occupées précédemment par la Délégation Française en Territoires occupés (Service de DE BRINON).

Une partie de ces archives a été remise, par nos soins, à M. LANOIRE, délégué français au Tribunal de Nuremberg, le 28 Décembre I945.

Ci-dessous, nomenclature des pièces constituant ces archives:

.....

-6II2-

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF-1239
Filed 2-Feb-46

H4829 - 0003

I05I - 1 - Lettre de SCHLEIER du 20-I2-I94I, concernant les laisser-passer

I052 - 2 - Lettre du Commandant en Chef des Armées allemandes en France, concernant la liaison télégraphique du I7-9-I94I.

I053 - 3 - Lettre du même concernant le voyage d'un Ministre du 22 Novembre I94I.

I055 - 4 - Lettre du Commandant en Chef desArmées Allemandes en France du 29.I2.I94I, concernant le budget de la France.

I056 - 5 - Lettre du même du 23 Septembre I94I, concernant l'organisation de l'Administration Française.

I057 - 6 - Lettre du même du 29-II-I94I, concernant la nomination de Jean ACHARD.

I058 - 7 - Lettre du même du 24.9.I94I, concernant le renvoi d'un sous-préfet.

I059 - 8 - Circulaire du même du IO.5.I942, concernant la politique du personnel.

I063 - 9 - Note de service de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS concernant le classement des dossiers.

I20I - I0 - (télégramme du 27.7.I94I, concernant l'évacuation (des Juifs du Sud-Ouest de la France.
)

I202 - 11 - (Rapport du 26.7.I94I

I203 - 12 - Lettre du 4.2.I942, du Commandant en Chef des Troupes allemandes en France, concernant l"émigration des Juifs.

I204 - 13 - Lettre du 8.6.I942 du Consulat Général d'Allemagne à Casablanca.

I205 - 14 - Idem. du 25.3.I942

I206 - 15 - Lettre du Reichssicherheitshauptamt du IO.7.I942, au sujet de l'émigration des Juifs

I207 - 16 - Rapport du I.7.I94I de Dannecker, sur la question juive en France.

non déposé 17 - Note d'ABETZ du I.3.I94I

non déposé 18 - Lettre du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, a u Gouvernement de VICHY, au sujet des cartes d'identité.

I2I0 - 19 - Note de Dannecker au sujet de la Sipo et du SD, du 22.2.I942.

H4829 - 0004

I2II - 20 - Lettre du 2.I2.I94I, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, au Gouvernement de VICHY au sujet de la déportation des Juifs.

I2I2 - 2I - Lettre du I5.I.I942, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France au Chef de la SIPO et du SD, au sujet de la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I3 - 22 - Note du 28.I.I942, au Commandant en Chef, relative à la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I4 - 23 - Note du 4.2.I942 du Commandant en Chef, au sujet de l'immigration des Juifs.

I2I5 - 24 - Télégramme du I5.5.I942 du Commandant en Chef, relatif aux termes à employer dans les publications au sujet de déportations.

I2I6 - 25 - Note du I0.3.I942, relative à la déportation de France de 5.000 Juifs.

I2I7 - 26 - Note du I5.6.I942, concernant d'autres déportations de Juifs en France.

I2I8 - 27 - Message transmis par télétype du I6.6.I942 au service central de sécurité du Reich relatif à des transports de Juifs hors de France.

I2I9 - 28 - Note du I5.6.I942 au sujet des applications techniques de transports de déportations de Juifs.

I220 - 29 - Note du Dr. Zeitschel de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS, du I5.6.I942 relatif à un projet de déportation de 50.000 Juifs.

I22I - 30 - Note du 26.6.I942 du Commandant de la Police de Sécurité et du SD donnant des directives pour l'évacuation" des Juifs.

I222 - 3I - Note du I.7.I942, relative à une conférence des membres de la Police de Sécurité (SD) chargés des questions juives au sujet de la déportation de Juifs de territoires occupés à AUSCHWITZ.

I223 - 32 - Compte-rendu du I.7.I942 d'une réunion de service avec le chef SS Dannecker au sujet des déportations de France.

I224 - 33 - Note du 4.7.I942 relative aux principes pour les actions menées contre les Juifs à PARIS.

I225 - 34 - Note du 6.7.I942, relative à la déportation des Juifs signé Dannecker.

I226 - 35 - Note du I5.7.I942, relative au transport de Juifs à AUSCHWITZ

A 102493 .....

H4829 - 0005

I227 - 36 - Compte-rendu du 3.3.I942, sur la déportation de Juifs.

I228 - 37 - Note du I.9.I942; relative à la déportation de Juifs de la zône non occupée.

I229 - 38 - Note du SD du 3I.I2.I942, au sujet de la déportation de Juifs de France.

I230 - 39 - Rapport du 6.3.I943, au sujet de la situation actuelle de la question juive en France.

non déposé 40 - Lettre adressée à l'Ambassade d'Allemagne, aux mains du Ministre Plénipotentiaire SCHLEIER, concernant l'introduction de l'Etoile Juive.

non déposé 4I - Lettre du Commandant en Chef, au sujet des mesures anti-Juives en France, du I6 I942.

I233- 42 - Note du 2I.7.I942, relative à la déportation de Juifs.

I234 - 43 -Note du I3.8.I942 au sujet de la déportation de Juifs.

I235 - 44 - Télégramme du Commandant de la Police de Sécurité et du SD au sujet d'un home d'enfants Juifs à Izieu - Ain -

I238 - 45 -Note du 26.I2.I942, du Chef des SS et de la Police au sujet de l'arrestation de personnes de la Résistance française.

I239 - 46 - Note de Von Stulpnagel du 27.IO.I94I, relative à l'arrestation d'otages et à l'indication d'otages par les autorités françaises.

I240.- 47 - Note du Commandant en Chef du 9.4.I942, relative à la déportation d'éléments associaux vers l'Est.

I24I - 48 - Note du commandant en Chef, du IO.4.I942 relative à la déportation vers l'Est comme représailles.

I242- 49 - Note du I.6.I942, du Commandant en Chef, au sujet de mesures de représailles pour l'assassinat de policiers français.

I242 bis 50- Télégramme du SD au Commandant de la SIPO, au sujet d'un attentat contre une gare.

I243 5I - Note du 6.6.I942, au sujet de mesures de représailles.

I244 - 52 - Note du 6.8.I942, au sujet de procédures contre des français.

I245 - 53 - Liste d'otages

.....

182494

H4829 - 0006

I246 - 54 - Liste d'otages.

I247 - 55 - Note du 7.8.I942, concernant l'éxécution de personnes condamnées à mort par des tribunaux de guerre.

I248 - 56 - Note du I8.8.I942, concernant l'éxecution de Français condamnés à mort.

I249 - 57 - Lettre du I3.IO.I942, au sujet d'une procédure contre deux français (Thépault et Maréchal)

Au surplus, disons qu'une copie de l'interrogatoire d' ABETZ par les Renseignements Généraux (copie certifiée conforme) a été transmise à la Délégation Française près le Tribunal International, Place Vendôme à PARIS.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE.

Signé: illisible.

-:-:-:-:-:-:-

A 102495

H4829 - 0007

Der Militaerbefehlshaber in Frankreich — Paris, am 27. Oktober 41

Az.: V ju § 21.1939.41 g.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1239
Filed Feb 5, 1946

Geheim

An die Chefs der Militärverwaltungsbezirke A, B, C und Bordeaux,
an den Kommandanten von Gross-Paris,
an die Feld- und Kreiskommandanturen.

Betr.: Geiselnahme; hier: Aufforderung an die franzoesischen Behoerden zur Bestimmung von Geiseln.

Eine Mitwirkung franzoesischer Dienststellen bei der Auswahl oder der Festnahme von Personen, die als Geiseln in Frage kommen, findet nur in der Art statt, dass Personen von den franzoesischen Behoerden wegen kommunistischer oder anarchistischer Taetigkeit festgenommen oder in Haft gehalten werden. Es ist unzulaessig, an franzoesische Behoerden mit der Aufforderung heranzutreten, Personen unter dem Gesichtspunkt naeher zu suchen oder festzustellen, dass sie als Geiseln besonders geeignet seien. Ein solches Verfahren wuerde zudem die Gefahr in sich bergen, dass von den franzoesischen Behoerden keineswegs die im deutschen Sinne wirksamen Geiseln, sondern vielmehr solche Personen ausgewaehlt werden, an denen von franzoesischer Seite kein Interesse genommen wird, oder deren sich die franzoesischen Behoerden unter deutscher Mithilfe und Verantwortlichkeit entledigen wollen.

Beglaubigt:
Ewerth,
Kvs.

Der Militaerbefehlshaber
gez. von Stuelpnagel

H4829 – 0008

V e r t e i l e r zu Vju 831.1929.41 g

I.	Militaerbefehlshaber in Frankreich:	
	Kommandostab (hierunter 6o St.f.Abt. III)	7o
	Verwaltungsabteilung	15
	Wirtschaftsabteilung	5
	Chef des Militaerverwaltungsbezirkes A mit Feld- und Kreiskommandanten	72
	Chef des Militaerverwaltungszirkes B mit Feld- und Kreiskommandanten	5o
	Chef des Militaerverwaltungsbezirkes C mit Feld- und Kreiskommandanten	61
	Chef des Militaerverwaltungsbezirkes Bordeaux mit Feld- und Kreiskommandanten	38
	Kommandant von Gross-Paris mit Feld- und Kreiskommandanten	2o
	Abwehrleitstelle	3o
	Leitender Feldpolizeidirektor Frankreich	4o
	Beauftragter des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD -Dienststelle Paris	5
II.	Nachrichtlich	
	OKH GenStdH Gen Qu mit Ueberstuecken fuer OKW und OKH	3o
	Oberbefehlshaber West zugleich fuer Heeresgruppe D	2
	AOK 1	2o
	AOK 7	2o
	AOK 15	2o
	Marinegruppenkommando West	5
	Kommandierender Admiral Frankreich	1o
	Luftflottenkommando 3	5
	Luftgaukommando Westfrankreich	1o
	Deutsche Botschaft Paris	3
	Deutsche Waffenstillstandskommission	3
	Verbindungsoffizier des Militaerbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich	3
	Vorrat	123
	Gesamt	65o

A 102497

H-4829

H4829 – 0009

RF 12 39

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION ÉCOSSAISE

A 102490

DOC. R.F. N° 1239

H4829 – 0010